

Résumé du CONSEIL DU 21/3/2022 -

Présents : J.BOUNIOL – C.EYBALIN– M.FAILLA – L.LACOSTE – R.LAIGNEL – M.MULARONI – J.ROUX – B.SCHAECK – F.TRITTO –

Absents : C.BUISSON (qui donne procuration à M.MULARONI) – Hubert MARTIN –

- - L'ONF propose, dans le cadre de la gestion des forêts de la collectivité, une coupe de bois (première éclaircie), sur la parcelle n°13 (section A 242), la commercialisation se fera en vente sur pied avec mise en concurrence. **Approbation du conseil à l'unanimité.**
- - L'ONF propose la plantation d'un « ilot fraîcheur » sur la partie non constructible du terrain « Terre longue » (derrière le bar) le financement est proposé à 80% par mécénat. Une étude d'aménagement en coopération avec l'ONF sera étudiée en cas d'accord de principe du conseil. **Approbation du conseil à l'unanimité.**
- Dans le cadre de l'aménagement de la partie constructible dudit terrain, est envisagé un aménagement foncier comprenant 8 parcelles viabilisées mises à la vente, deux parkings, un terrain (3400 m² dont 1000m² non constructible) proposé à la vente pour l'agrandissement de l'hôtel « la Bastide d'Iris » ; un cheminement piétonnier jusqu'à l'ilot forestier et une route qui débouchera sur le chemin de Il sera créé à cet effet un budget annexe. **Le conseil est favorable à ce projet à l'unanimité et autorise dans un premier temps, la mairie à : - Mandater un géomètre pour borner ces différents aménagements et à négocier la vente des terrains auprès des propriétaires de l'hôtel.**
- Monsieur GASCON souhaite transmettre gracieusement les parcelles section A 414/418/415 à la commune de Vagnas. Ces parcelles longent le chemin du grand bois au niveau de l'Indy parc. Charge à la commune les frais inerrants à cette mutation. **Le conseil approuve à l'unanimité.**
- Madame la Maire propose l'augmentation de la taxe d'aménagement de 4,80 à 5 %. **7 voix pour et 3 abstentions ; proposition acceptée.**
- Le conseil autorise Mme la Maire à reverser à la coopérative de l'école le solde des subventions encaissées par la mairie au profit des activités scolaires.
- Le conseil approuve à l'unanimité le schéma d'assainissement dont chacun a reçu un exemplaire.
- Le conseil approuve à l'unanimité le changement de nom du syndicat des eaux (SIAEP) qui devient donc SMEGA (syndicat mixte eaux Gard Ardèche).
- La communauté de communes demande la désignation d'un délégué et son titulaire affectés à la commission locale d'évaluation des charges transférées à la communauté de communes. Le conseil approuve à l'unanimité la nomination de Mme MULARONI (titulaire) et Mme LACOSTE (suppléante).
- Anticipation sur budget : Le conseil autorise à payer le reste à réaliser concernant la maison pour tous (927 €) et le remboursement à Mr BACHALI de sa caution pour le logement qu'il a quitté (320 €).
- Le conseil approuve l'organisation du temps de travail des agents, suite à l'avis favorable du comité technique.
- Mme LACOSTE demande l'autorisation au conseil de poursuivre ses négociations concernant l'éventuel achat d'un terrain près des cours de tennis. Le conseil lui donne son accord de principe et se réserve la décision finale en fonction du prix arrêté par la négociation.
- Le conseil décide de ne pas modifier les taux des taxes foncières.

- Lecture est donnée au conseil du résumé des comptes administratifs et d'assainissement. Les comptes sont approuvés par 8 voix pour. (Mme la Maire ne participe ni au débat ni au vote).
- Il est présenté au conseil le détail des indemnités reçues par les élus en 2021.
- Approbation du contrat de location pour la maison pour tous. Le règlement, après débat, nécessitera quelques ajustements et reviendra pour approbation au prochain conseil.

Secrétaire de séance.
Régine LAIGNEL



**Le Maire,
Monique MULARONI**

